



## Communiqué intersyndical

En juin dernier, alors qu'il exerçait son droit de grève, un professeur de l'académie de Nancy-Metz a reçu un mail de l'un de ses supérieurs hiérarchiques. Le mail se terminait par une formule - « *je saurai en tirer les conséquences* » - vague, mais menaçante.

Les organisations syndicales signataires de ce communiqué tiennent à rappeler que le droit de grève est un droit fondamental, garanti par la constitution. Il n'est pas admissible qu'un professeur, ou qu'un-e salarié-e en général, soit l'objet de pressions ou de menaces, même voilées, alors qu'il ou elle n'a fait qu'exercer ses droits.

Nos organisations réaffirment avec force leur attachement indéfectible au respect des droits des personnels et notamment au droit de grève. Elles s'opposeront avec détermination à toute remise en cause de ce droit.

Nos organisations invitent tous les personnels subissant des pressions de ce type à alerter le syndicat signataire de leur choix, afin de déclencher la riposte collective appropriée. Face à des pouvoirs hiérarchiques qui cherchent à les isoler pour les affaiblir, les personnels de l'Éducation Nationale doivent impérativement rester unis.

À Metz, le 15 septembre 2021